RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2038-SD
(décembre 2026)

cerfa N° 10979*27

Timbre à date du service :

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES PERSONNES MORALES AYANT POUR OBJET DE TRANSFÉRER GRATUITEMENT À LEURS MEMBRES LA JOUISSANCE D'UN BIEN MEUBLE OU IMMEUBLE

Formulaire obligatoire
(Article 239 octies du Code général des impôts)

EXERCICE OUVERT LE ET CLOS LE

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changements
Tél :	

La présente déclaration est remplie en un seul exemplaire.

Elle doit être déposée par les personnes morales ayant pour objet de transférer gratuitement à leurs membres la jouissance d'un bien meuble ou immeuble qui bénéficient des exonérations prévues par les articles 239 octies (exonération d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu à raison de l'avantage en nature) et 261 A (exonération de TVA) du Code général des impôts.

Elle est jointe à la déclaration de résultat n° 2065, et doit être envoyée ou remise au service des impôts des entreprises ou à la direction des grandes entreprises si l'entreprise dépend de ce service, au plus tard le 2ème jour ouvré qui suit le 1er mai soit le 4 mai 2027 (ou dans les trois mois de la clôture de l'exercice pour les entreprises qui ne clôturent pas au 31 décembre).

NOTICE

Les dépenses communes effectuées par la société pour assurer la gestion, la conservation et l'entretien des biens et pour fournir aux associés les services indispensables à l'utilisation de ces biens sont ventilées au verso, en utilisant un cadre par associé.

Elles ne comprennent pas les dépenses effectuées pour rendre d'autres services aux associés ainsi que celles relatives à des services rendus à des tiers.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts ou actions détenues par associé ;
- colonne 3 : nature précise du bien et période au cours de laquelle l'associé en a eu la jouissance ; pour les locaux, leur situation (adresse de l'immeuble, escalier, étage, porte) ;
- colonne 4 : dépenses d'entretien et de réparation, primes d'assurance …
- colonne 5 : honoraires et rémunérations d'intermédiaires, frais d'actes de contentieux, frais de gérance …
- colonne 6 : impôts locaux, qui ne sont pas à la charge de l'occupant, taxe sur les salaires …
- colonne 7 : notamment rémunération de concierge, charges sociales incluses …
- colonne 8 : intérêts des dettes contractées pour l'acquisition, la construction, la réparation du bien.

A , le

Signature

Nom et qualité du signataire

Avant de remplir ce cadre veuillez consulter les indications au recto. Les montants seront arrondis à l'euro le plus proche.

Nombre de parts ou actions	NOM, PRÉNOMS, ADRESSE DU DOMICILE DE L'ASSOCIE	DÉSIGNATION DU BIEN ATTRIBUE EN JOUISSANCE	Indication pour chaque associé de la part des dépenses communes lui incombant en raison de l'utilisation du bien (cf. notice au recto)							Montant des loyers encaissés pour le compte des associés
			Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes et versements assimilées	Charges de personnel	Charges financières	Charges diverses	Total	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

Si le nombre de lignes est insuffisant, joindre une annexe complémentaire à ce cadre et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.